

## Questionnaire des attentes !

*Pour préparer ces journées, merci de nous faire part de vos attentes avant la formation afin de les transmettre aux intervenants.*

### Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?

NON

OUI : laquelle et quand ?

### Qu'est-ce qui vous motive à suivre cette formation ?

### Quel est votre type de production ?

### Quelles sont vos appréhensions ?

### Comment avez-vous eu connaissance de ce stage ?

Plaquette envoyée par l'AFPASA

Presse agricole

Bouche à oreille (préciser) : .....

Autres (préciser) : .....

#### Consignes « Covid-19 » :

chaque stagiaire s'engage à appliquer strictement les consignes sanitaires mises en place au niveau de l'AFPASA.

## Conditions générales

**Inscription et règlement** : le bulletin d'inscription doit parvenir à l'AFPASA au plus tard 15 jours avant la date du démarrage du stage, accompagné d'un chèque bancaire à l'ordre de l'AFPASA correspondant à la contribution stagiaire ou à la caution .

**Horaires** : pour respecter les engagements de prise en charge de la formation par les financeurs, il est demandé aux stagiaires de respecter impérativement les horaires de la formation.

**Délai de rétractation** : le stagiaire a un délai de 8 jours pour se rétracter par écrit.

**Absence**: en cas d'absence (non justifiée avant le démarrage du stage) ou en cas d'abandon en cours de formation pour un motif autre qu'un cas de force majeure, le chèque de participation ou de caution est encaissé et une facture acquittée est envoyée au stagiaire.

**Annulation du fait de l'AFPASA** : l'AFPASA se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session, si le nombre de participants est insuffisant. Les inscrits seront informés dans les plus brefs délais et les frais d'inscriptions retournés. Le déroulement des formations proposées par l'AFPASA est susceptible d'être modifié (dates, lieux, horaires). Chaque participant en sera informé dans les plus brefs délais par le responsable de la formation.

**Facturation**: Pour les non ressortissants VIVEA et pour les ressortissants VIVEA non à jour de leurs cotisations ou ayant dépassé leur plafond de prise en charge autorisé, l'AFPASA se réserve le droit de facturer à posteriori le stage.

**Attestation de formation** : à l'issue de la formation, une attestation de formation est remise à chaque participant. Ce document est nécessaire pour justifier du crédit d'impôt et de l'aide au service de remplacement.

Tout stagiaire s'engage à respecter les mesures **COVID AFPASA** en vigueur

Toute personne en **situation de handicap** intéressée par la formation est invitée à prendre contact avec l'AFPASA afin d'envisager les aménagements possibles.

Retrouvez l'intégralité des conditions générales de l'AFPASA sur notre site [www.afpasa70.fr](http://www.afpasa70.fr)

### Vos contacts à l'AFPASA

Julie CHEA-BICHET, assistante formation :  
[afpasa@haute-saone.chambagri.fr](mailto:afpasa@haute-saone.chambagri.fr)  
03 84 77 14 38

Christelle DEPLANTE, responsable de stage : 03 84 77 13 17  
[mickael.grevillot@haute-saone.chambagri.fr](mailto:mickael.grevillot@haute-saone.chambagri.fr)

AFPASA - Maison des Agriculteurs  
17 Quai Yves Barbier - BP 20189 - 70000 VESOUL

[Retrouvez nos offres de formations :](#)

**La Haute-Saône**  
Agricole et rurale



Afpasa Vesoul

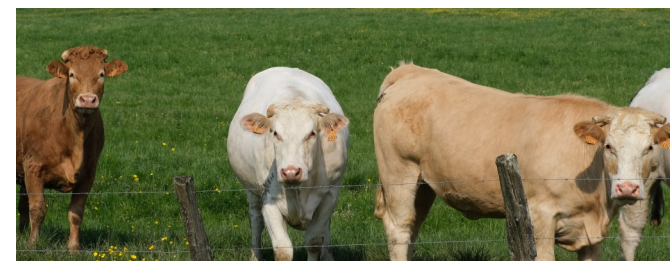


[www.afpasa70.fr](http://www.afpasa70.fr)



Association pour la Formation et le Perfectionnement  
des Agriculteurs et Salariés de l'Agriculture

## De la ration à la classification : améliorez l'engraissement de vos bovins !



### 2 jours de formation dont :

- Un voyage d'étude le mardi 14 novembre à **Jalogny (71)**
- Une journée le mercredi 29 novembre à **l'abattoir de la Chevillotte**



# MODALITÉS PEDAGOGIQUES

## Objectifs / Programme

### Connaître et maîtriser les différents modes d'engraissement sur plusieurs catégories de bovins

- Sur vaches de réforme, génisses rajeunies, jeunes bovins mâles,
- Réaliser la méthode des bouses,
- Présentation de résultats d'essais terrain,
- Visite de la ferme et de la station d'évaluation



### Savoir évaluer la Note d'Etat Corporel (NEC) de ses animaux pour juger de la finition

- Exercices de notation sur bovins (NEC) avant abattage

### Savoir comment sont notées les carcasses et les attentes des abatteurs

- Visite de l'abattoir de la Chevillotte
- Notation des carcasses des animaux dont la NEC a été évaluée précédemment et comparaison des résultats
- Présentation des attentes des abatteurs

### Intervenants :

- Jérémy DOUHAY, ingénieur bovins viande IDELE à Jalogy
- Christophe CHANET, formateur NORMABEV
- Frédéric FONT, directeur abattoir de la Chevillotte
- Margaux PARTY, conseillère élevage à la Chambre d'agriculture de Haute-Saône

### Méthodes pédagogiques :

Alternances d'apports théoriques et pratiques.

### Modalité d'évaluation , des acquis et de la satisfaction :

Questionnaire d'auto-évaluation en début et en fin de formation + tour de table

# MODALITÉS PRATIQUES

## Responsable de stage :

Christelle DEPLANTE, chargée de formation  
AFPASA : 03 84 77 13 17

## Public :

**Eleveurs et engraisseurs de bovins**

## Pré requis :

**Aucun**

## DATES - LIEUX

**Mardi 14 novembre** à Ferm'inov (Jalogy, 71)

**Mercredi 29 novembre** à l'abattoir de la Chevillotte (Besançon, 25)

<p><b>Contributeurs VIVEA</b></p> <p>si vous êtes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Chef d'exploitation</li><li>• Conjoint collaborateur</li><li>• Aide Familial</li><li>• Cotisant solidaire</li></ul> <p>Et à Jour dans vos cotisations MSA , vous bénéficiez du fond de formation VIVEA</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p style="text-align: center;"><b>TARIF : 70 euros</b></p>	<p><b>Pour tout Autre public ex : salarié (e) , demandeur d'emploi ...</b></p> <p>Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge par votre fond de formation pour lequel vous cotisez (ex OCAPAT, KAIROS, CPF ...)</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p style="text-align: center;"><b>TARIF : 448 euros</b></p>
--	---

## TARIF

*Conditions :* Vous êtes un chef d'exploitation ou associé d'exploitation, imposé au bénéfice réel, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt formation. Le nombre d'heures passées en formation par le ou les dirigeants de l'entreprise est limité à 40 heures par année civile et par entreprise.

***Vous pouvez bénéficier d'un Crédit d'impôt de  
11,07 € X 2 X 14 H = 309,96 €***

# BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation « **Engraissement bovins allaitants** »

**A retourner à l'AFPASA avant le vendredi 3 nov**

AFPASA - Maison des Agriculteurs  
17 Quai Yves barbier - BP 20189 - 70 014 VESOUL CEDEX

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Tel : .....

E-mail : .....

Production : .....

## **J'atteste avoir le statut suivant :**

- Contributeurs VIVEA :
  - Chef d'exploitation, conjoint collaborateur, aide familial, cotisant de solidarité à jour des cotisations MSA
  - Dans le parcours à l'installation selon statut
- Autre public } Je prends contact avec l'AFPASA
  - Salarié
  - Autre

**Le repas sera pris en commun (réservé par l'AFPASA) et sera à régler par vos soins le jour de la formation.**

**Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de AFPASA afin de valider mon inscription**

Avez-vous une reconnaissance handicap RQTH :  Oui  Non

En signant, j'approuve les conditions générales des services de l'AFPASA (ci-contre).

Fait à .....

le .....

Signature :

